

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
**SÉANCE du 20 mars 2026**

Envoyé en préfecture le 30/03/2026  
Reçu en préfecture le 30/03/2026  
Publié le  
ID : 038-213803570-20260320-DEL202619ADJ2-DE



L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-ANDRÉ-LE-GAZ (Isère), dûment convoqués le seize mars deux mils vingt-six se sont réunis en séance ordinaire, salle du conseil en Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric DUMOUCHEL, Maire.

**PRESENTS** : Frédéric DUMOUCHEL, Emilie CHAISSAN, Christophe VAGINAY, Chrystelle GERLAND, Jean-Marie BOSCH, Marie-Pierre MANGE, Patrick DUBOIS, Fabienne COTTAZ, Grégory JACQUOT, Séverine VINNITTI, Julien COLAS, Malika ELQOBAI, Norman APOSTLE, Danièle PRIMARD, Amaury COCHET, Sylvie LAVIEILLE, Joël EMONET, Anne-Céline BLONDEL, Laurent CHAISSAN, Coralie VERNEY, Michael PRIMARD, Jean-Philippe MONIN-BONNARD

**Secrétaire de séance** : Julien COLAS

Nombre de conseillers En exercice : 23 Présents : 23 Votants : 23
--

**DEL 2026 19 Election des adjoints au maire (article L.2122-7-2 CGCT)**

Le conseil municipal de Saint-André-Le-Gaz,

Réuni le 20 mars 2026,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-7-2,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'élection des adjoints au maire ;

Considérant que le conseil municipal a fixé à 6 le nombre des adjoints au maire de la commune ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de laisser un délai de 0 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner car aucune liste supplémentaire n'est déposée.

A l'issue de ce délai, le maire (ou son remplaçant) a constaté que 1 liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée. Cette liste est composée Emilie CHAISSAN, Christophe VAGINAY, Chrystelle GERLAND, Jean-Marie BOSCH, Marie-Pierre MANGE, Norman APOSTLE, a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire.

**Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote .....	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) .....	23
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) .....	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral).....	4
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d].....	19
f. Majorité absolue .....	12

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Emilie CHAISSAN	19 .....	Dix neuf .....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....
.....	.....	.....

**Proclamation de l'élection des adjoints**

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par Mme Emilie CHAISSAN. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, tels qu'ils figurent sur la feuille de proclamation ci-jointe.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre le 23/03/2026 ;

Le Secrétaire,  
 Julien COLAS

Le Maire,  
 Frédéric DUMOUCHEL